

Affiché le 21.12.2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022\_12\_253-DE



# Département des Côtes d'Armor GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

## SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

#### Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); BEGUIN Jean-Claude; BOSCHER Marina (suppléante); BURLOT Gilbert; CALLONNEC Claude; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE HOUEROU Annie; LE JANNE Claudie; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LINTANF Joseph; MOZER Florence; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PIRIOU Claude; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SCOLAN Marie-Thérèse; SIMON Yvon; TALOC Bruno; THOMAS David (suppléant); VIBERT Richard.

### Conseillers d'agglomération - pouvoirs

**BOETE Cécile** à CLEC'H Vincent à RIOU Philippe CADUDAL Véronique à GOUAULT Jacky **CHAPPE Fanny** à LE GOFF Philippe GOUDALLIER Benoît INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph à LE JANNE Claudie LE BLEVENNEC Gilbert à PRIGENT Jean-Yvon LE COTTON Anne à GUILLOU Claudine LE GOFF Yannick à GUILLOU Rémy LE SAOUT Aurélie MANGOLD Jacques à SIMON Yvon **NAUDIN Christian** à CONNAN Josette PUILLANDRE Elisabeth à VIBERT Richard à DUMAIL Michel RASLE-ROCHE Morgan à LE MEUR Frédéric **ROLLAND Paul** à LE HOUEROU Annie ZIEGLER Evelyne

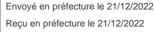
#### Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; ECHEVEST Yannick; HAGARD Elisabeth; HERVE Gildas; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE GALL Annie; LE LAY Alexandra; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PONTIS Florence; PRIGENT Marie-Yannick; TONDEREAU Sébastien; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice :	88 Titulaires - 43 suppléants
-------------------------------------	-------------------------------

Présents 49 Procurations 15 Absents 24

Date d'envoi de la convocation Mercredi 14 décembre 2022



Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022\_12\_253-DE

Délibération

DEL2022-12-253

Prévention, collecte et valorisation des déchets
UTILISATION DES DECHETERIES - CONVENTION AVEC LANNION-TREGOR
COMMUNAUTE

L'agglomération conventionne avec Lannion-Trégor Communauté pour permettre aux habitants du secteur de Belle-Isle-en-Terre d'utiliser la déchèterie de Plounevez-Moédec.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 (dissolution du SMICTOM et intégration de la déchèterie de Bégard à l'agglomération), une convention est également nécessaire pour permettre aux habitants des communes rattachées à Lannion-Trégor Communauté de fréquenter la déchèterie de Bégard. (Berhet, Caouënnec, Cavan, Coatascorn, Mantallot, Pluzunet, Prat, Quemperven, Tonquédec)

Cette convention détaille les coûts de fonctionnement et les pourcentages de refacturation :

	Coût de fonctionnement 2022 (atténuations comprises)	Refacturation
Lannion-Trégor Communauté Déchèterie de Plounevez Moédec	132 732.64 €	28 % des frais de fonctionnement <b>Soit 37 165.14</b> €
Guingamp Paimpol Agglomération déchèterie de Bégard	412 361.94 €	30,4 % des frais de fonctionnement soit 125 358.03 €

La convention est établie pour une durée de 3 ans (2022-2024). A l'issue de chaque année, si les tonnages collectés et/ou les résultats des caractérisations de l'origine des usagers, étaient de nature à modifier le coût de fonctionnement, de plus ou moins 5 %, une régularisation serait réalisée début d'année n+1.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

 D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention d'utilisation des déchèteries de Plounevez-Moédec et Bégard.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Le Président,

Vincent LE MEAUX -

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU